Geo Roy

L'OUEST CANADIEN.

Vol. 2. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 30 MARS 1899. No. 7.

AVIS.

Nous prions nos lecteurs et abonnés de nous faire parvenir au plus tôt le prix de leur abonnement de 1898, s'ils ne l'ont pas encore payé, et aussi celui de 1899 qui est maintenant dû. Ils nous rendront un grand service et nous permettront ainsi de continuer l'œuvre que nous nous sommes donnée à accomplir, le rapatriement des canadiennes-français des Etats-Unis et la colonisation de nos territoires. Nous exprimons l'espoir que notre appel sera entendu.

LA PROHIBITION.

Sir Wilfrid Laurier vient d'écrire à M. l'échevin Spence, de Toronto, pour lui communiquer la décision du gouvernement au sujet de la prohibition que la "Dominion alliance" réclamait comme sanction du plébiscite de septembre dernier. Le chef du cabinet dit :

"Les chiffres officiels que nous possédons aujourd'hui nous indiquent que 278,287 électeurs ont voté oui et 264,571 non sur la question posée...

"Le gouvernement est d'avis que la manière la plus équitable de considérer la question, est de ne s'occuper que du vote donné en faveur de la prohibition, sans tenir compte des votes émis contre elle.

"Considérée sous cet aspect, la question nous apparait ainsi : Le corps électoral canadien auquel la question a été soumise compte 1,233,849 votants. De ce nombre moins de 23 p. c., c'est-à dire un peu plus du cinquième, ont affirmé leur foi dans les principes de prohibition.

"Si nous tenons compte du fait que le but du plébiscite était de prouver que le peuple était de cœur avec les partisans de la prohibition, qui prétendaient et qui affirmaient que le vote leur serait favorable, si la question était posée dépouillée de toute considération secondaire, il faut admettre que la fin n'a guère répondu à l'attente des prohibitionnistes et que le peuple canadien ne s'est pas déclarée prêt à adopter leurs idées.

"Je me permets de soumettre le principe suivant à votre réflexion et à celle des membres de la "Dominion Alliance", qui considèrent que la prohibition est le moyen le plus efficace de supprimer les maux de l'intempérance. Aucun résultat heureux ne pourrait découler d'une mesure qui serait imposée à un peuple pour satisfaire moins de 23 p. c., de l'électorat.

"Mon but est uniquement de vous informer que, dans notre opinion, l'expression de la volonté populaire, telle qu'elle a été enregistrée aux bureaux de votation, ne représente pas une proportion suffisante d'électeurs favorables à la prohibition pour autoriser la présentation d'une mesure de prohibition par le gouvernement aux Chambres."

Nous approuvons la décision à laquelle le gouvernement est arrivé. Mais nous répétons ce que nous avons dit plus d'une fois : Le plébiscite que nous avons eu l'automne dernier, et qui a coûté un quart de million, au moins, était inutile et contraire à l'esprit de nos institutions politiques.

En vertu du régime parlementaire anglais, l'initiative des mesures d'intérêt public doit être prise par des ministres responsables. Tout au plus peut-on tolérer que cette initiative vienne d'un membre de l'une ou de l'autre chambre. Jamais, sous le régime anglais, une réforme n'est inaugurée par un plébiscite.

Nous trouvons donc que le gouvernement a eu tort de recourir à ce moyen si contraire à l'esprit de nos institutions.

Mais le plébiscite ayant eu lieu, et ayant donné le résultat que l'on connait, le gouvernement fait bien de ne pas vouloir imposer au pays une législation qu'un cinquième seulement des électeurs demande.

La "Minerve", du 11 mars, profite de l'occasion pour écrire ce qui suit sous le titre : E finita la comedia :

"La mauvaise farce du plébiscite sur la prohibition finit, comme on devait s'y attendre, d'une façon burlesque.

"Comme on le verra par le texte de la lettre de M. Laurier, dans notre page de dépêches, le premier ministre dit à la "Dominion Alliance", vous avez obtenu 278,487 votes contre 264,571 contraires, soit : 13,916 de majorité ; par conséquent vous avez perdu et vous n'aurez rien.

"Pour gagner, il vous aurait fallu une majorité de l'électorat, c'est-à-dire plus de la moitié de tous les votes inscrits, comprenant les morts, les malades, les absents et les indifférents.

"Or vous n'avez eu que 23 pour cent de tout l'électorat, ce n'est pas assez et vous en êtes pour vos fausses espérances et nous pour notre quart de million dépensé inutillement.

"Rien de plus commode, comme on le voit, que d'établir les règles du jeu après que la partie est joué.

"A-t-on jamais posé pour condition au plébiscite que la prohibition devrait pour réussir, réussir la majorité absolue de tous les électeurs inscrits ?

"Assurément non, et M. Laurier lui-même, interrogé sur l'attitude que prendrait son gouvernement après le plébiscite a répondu fièrement : nous ferons respecter la volonté du peuple.

"Or la volonté du peuple souverain s'exprime, M. Laurier,— demandez plutôt à la "Patrie"—par la majorité.

"C'est la majorité qui fait loi.

"Vous appliquez très bien cette théorie du gouvernement populaire, quand elle vous est favorable, puisque vous n'avez pas hésité à prendre le pouvoir, quoique vous n'ayez obtenu que le suffrage de vingt neuf pour cent des électeurs inscrits, aux élections générales.

"Si vous n'avez pas besoin d'avoir en votre faveur la majorité absolue de l'électorat pour gouverner le pays de quel droit imposez-vous, après coup, cette obligation aux prohibitionnistes ?

Votre position est intenable. Pas un de vos organes ne pourra la défendre par des arguments sérieux,

"Vous avez simplement bafoué les prohibitionnistes, suivant le programme que nous a dévoilé M. Geoffrion. Vous vouliez bien accorder le plébiscite aux tempéranciers pour les satisfaire, mais la prohibition, jamais !

"Cette conduite est indigne d'un homme d'état qui se respecte, d'un gouvernement qui a le souci de sa dignité. Cette mauvaise farce coûte cher au pays, mais elle vous coûtera encore plus cher, car elle vous fait voir sous votre jour et vous fera estimer à votre vraie valeur, celle d'un mauvais comédien."

Nous faisons cette longue citation afin que l'on sache exactement quelle est la politique du parti conservateur sur cette question, la "Minerve" étant l'organe autorisé de ce parti.

Il semble donc que le parti conservateur entend blâmer M. Laurier, non pas tant d'avoir ordonné le plébiscite, que de refuser de se conformer à la volonté de la majorité des électeurs qui se sont rendus aux urnes, en septembre dernier.

La majorité des votants s'est prononcée en faveur d'une loi prohibant la fabrication, l'importation et la vente de toute liqueur alcoolique, y compris le vin et la bière ; donc vous devez saisir les chambres d'un projet de loi dans ce sens. Voila ce que signifie l'article de la "Minerve", ou bien il ne signifie rien du tout.

Il y a donc lieu de supporter que le parti conservateur, lui, s'il arrive au pouvoir, nous mettra au régime de l'eau claire. Est-ce bien cela ? Ou l'organe du parti a-t-il mal interprété les intentions du parti ?—La Vérité.

Réclamation non accueillie.

A propos de formalités et de rigorisme administratif, on nous en raconte "une bien bonne."

Un monsieur, en chemin de fer, avait égaré un veau.

Perdre un veau, c'est plus difficile que de perdre une canne. Il faut croire pourtant que cela arrive. On perd un peu de tout en chemin de fer.

Le propriétaire du veau, s'étant avisé après coup de sa distraction, adresse une réclamation à la Compagnie, et attendit.

Six mois se passèrent. Pas de nouvelles.

Le monsieur se rendit alors en personne à la Compagnie et reclama de nouveau son veau.

L'employé compulse un registre...

A la fin, il répond au monsieur.

—Nous n'avons qu'un bœuf parmi les objets égarés !

C'était bien le veau de monsieur, qui, en l'espace de six mois, avait atteint l'âge adulte.

Le monsieur en fit la remarque.

—C'est possible, lui répondit l'employé ; mais je ne peux pas vous remettre un bœuf vous réclamez un veau.

L'argument était frappant. Malgré tout, le monsieur n'en a pas été frappé, et l'on va aller en justice.

NOS ANCÊTRES ET LES ETATS-UNIS.

Huit Etats de l'Union Américaine sans parler d'innombrables villes et villages—ont été fondés par nos ancêtres.

Alabama, en 1703, par Rienville.

Arkansas, en 1670, par le même.

Illinois, en 1673, par Joliet, 1679 par de La Salle, Tonty, Marquette et autres ; Kaskaska, fondée par eux, a été 78 ans la capitale du territoire devenu depuis l'état d'Illinois.

Indiana, 1702. Les français ont fondé d'abord Vincennes.

La Louisiane et le Mississippi, en 1669, par Pierre Lemoyen d'Iberville.

Michigan, 1670, par les premiers pionniers qui établirent St Ignace et le Sault Ste-Marie.

Cadillac fondait la ville de Détroit, en 1701.

Missouri, 1720, faisait alors partie de la Haute Louisiane.

COMPARAISON.

Nous donnons ci-dessous un tableau comparatif de la date de la débâcle dans la Rivière Saskatchewan depuis 1883 qui intéressera nos lecteurs :—

TABLEAU.

1883	19	Avril
1884	20	"
1885	6	"
1886	18	"
1887	23	"
1888	24	"
1889	10	"
1890	28	"
1891	17	"
1892	21	"
1893	14	"
1894	23	"
1895	15	"
1896	26	"
1897	15	"
1898	18	"
1899	1	

LE ST. NICHOLAS.

Sommaire du No. 14— 2 Mars. 1899

84e Jeudi de Saint-Nicholas.—Merveille (S E Robert).—La fille de Maman, poésie (L Mavgery).—Boîte aux lettres.—Tirelire aux devinettes

Illustration par Guydo, N Darjon, Rudaiki etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie. Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris et chez tous les libraires. Abonnement : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

LE PASSE-TEMPS.

Parmi les quatre jolis morceaux de musique que nous apporte lu dernier numéro (102) du Passe-Temps, nous avons surtout remarqué une valse pour le piano que nous savons valoir 75c chez les marchands de musique. Nous conseillons à tous les amateurs de musique de s'abonner à cette intéressante revue musicale qui vient d'entrer dans sa cinquième année d'existence. Abonnement, avec ses primes, $1,50 par année ; un numéro, 5 cents, Adresse : le Passe-Temps, Montréal, Can.

L'OUEST CANADIEN.

Journal Hebdomadaire, organe de la Société de la Colonisation d'Emonton, Alberta.

Publié par
"La Cie. d'Imprimerie Canadienne d'Edmonton.

Abonnement: $1.00 par année, payable d'avance.

Petites annonces : 5 lignes et moins, trois insertions, $1.00, ou 10c la ligne la 1ère insertion et 5c les suivantes.

Annonces permanentes, conditions sur application au journal.

N.B.—Toute communication ou remise d'argent devra être adressée .
"l'Ouest Canadien, Edmonton,"
Alberta, T. N. O.

FREDERIC VILLENEUVE,
Directeur.

EDMONTON, 30 Mars 1899.

A OTTAWA.

LE DISCOURS DU TRONE.

Voici le texte du discours du trône, lu par lord Minto dans les deux langues.

Honorables MM. du Sénat,

MM. de la Chambre des Communes,

En vous rencontrant pour la première fois depuis que je suis entré en fonctions, comme représentant de Sa Majesté au Canada, il me fait grandement plaisir de pouvoir vous féliciter sur la prospérité très considérable dont jouit maintenant le peuple du Canada, comme le témoignent l'expansion du commerce, la condition florissante du revenu public et le nombre croisant d'immigrants qui sont devenus colons permanents au milieu de nous. A ces preuves de prospérité vient s'en joindre une autre qui est encore plus satisfaisante. L'arrêt presque complet du mouvement d'expatriation de notre population qui fut naguère un trait regrettable de notre état social,

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE.

Les négociations engagées durant les vacances entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis, relativement au règlement de certaines difficultés pendantes entre le Canada et le pays voisin, ont été, je regrette de le dire, beaucoup retardées par la maladie de deux des membres les plus éminents de la commission chargée de cette affaire. On en était arrivé à une entente sur plusieurs des points en litige, lorsqu'une divergence de vues s'est produite entre les commissaires de Sa Majestée et ceux des Etats-Unis sur la question de la délimitation de la frontière entre le Canada et l'Alaska. Cette question fut référée par les commissaires à leurs gouvernements respectifs, et la commission s'ajourna au deuxième jour d'août prochain, avec l'espoir que dans l'intervalle, cette difficulté pourra être aplanie.

Conformément à l'acte passé à la dernière session, la question de la prohibition a été soumise à un plébiscite. Le résultat officiel de la votation vous sera soumis.

LE TARIF POSTAL.

Je remarque avec plaisir que la mère-patrie, le Canada et les autres possessions britanniques ont adopté le taux commun d'un penny pour le port des lettres. La satisfaction avec laquelle cette mesure a été accueillie par le peuple canadien est une nouvelle preuve du désir qui existe parmi la population en général de voir l'établissement de rapports plus intimes entre la mère-patrie et les autres parties de l'empire.

Je suis, en outre, heureux de constater que l'état prospère des finances du pays a permis de réduire de trois à deux cents le taux du port des lettres à l'intérieur du Canada, à dater du premier janvier dernier. Bien que cette réduction doivent entrainer une diminution temporaire du revenu, il y a lieu, cependant, d'espérer que le taux ainsi diminué sera d'une telle utiliié pour l'avancement des affaires et l'échange général de la correspondance, que dans un avenir assez rapproché, les revenus du département des postes atteindront leurs anciens chiffres.

L'OR DU YUKON.

Depuis la dernière sesseon, on a obtenu d'emples renseignements sur l'étendu et la valeur des gisements d'or et de minéraux précieux dans le Yukon et autres parties du Canada. Les revenus provenant du Yukon ont été, jusqu'à ce jour assez considérables pour faire face aux fortes dépenses qu'il a fallu encourir pour faire respecter la loi et maintenir l'ordre, et il a été jugé à propos, dans l'intérêt général, d'autoriser la construction d'une ligne télégraphique dans le but d'établir des communications rapides avec la population de ces territoires éloignés.

Une mesure à l'effet d'établir une meilleure délimitation des districts électoraux du Canada, ainsi que plusieurs projets de loi de moindre importance, vous seront soumis.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les Comptes publics seront soumis à votre examen, ainsi que les estimations budgétaires pour l'an prochain. Elles ont été préparées en tenant soigneusement compte des besoins du service public, de l'économie et des responsabilités imposées par le progrès rapide du pays.

Honorables MM. du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je suis persuadé que les importants sujets que je viens de mentionner meriteront vos serieuses études et que vos efforts les plus énergiques auront pour but de favoriser les intérêts publics et la prospérite du Canaea.

Immédiatement après la lecture du discours du trône, les membres de la Chambre des Communes se sont retirés dans leur salle de délibérations, et la présentation des députés a eu lieu.

FIN DE SIECLE.

M. François Coppée vient de publier dans la "Revue Hebdomadaire" un article remarquable intitulé : "Fin de Siècle." Nous en extrayons les passages suivants, d'après la "Vérité," de Paris.

Après avoir énuméré les grandes découvertes scientifiques, M. Coppée conclut :

Oui, ce siècle est grand. Le plus grand de tous, osent même dire les savants infatués.

Mais alors notre cœur proteste, et ce cri d'orgueil n'y éveille pas d'écho. Car au milieu de ce bien être matériel, dont la plupart, hélas ! ne profitent guère, nous sommes tourmentés comme auparavant par le mystère de notre destinée, nous ne voyons fléchir aucune des lois qui régissent la vie, et nous ne nous sentons ni meilleurs ni heureux.

L'astronome nous montre au firmament des milliards de mondes, mais il ne nous dit pas s'il en est un où nous revivrons un jour et où nous saurons enfin, la vérité. Dans tous les bouillons de culture de son laboratoire, le chimiste ne trouvera jamais un sérum contre le doute et la tristesse. On a purgé de la peste cette grande capitale, en l'embellissant de frais jardins et de larges boulevards, mais on n'en a pas chassé la haine et l'envie qui entretiennent la discorde entre les citoyens. Quelle force utile et bienfaisante n'aurons-nous pas entre les mains, quand nous serons maîtres des explosifs ! Mais, jusqu'à présent nous n'avons su que les mettre au service de la guerre et du crime. C'est sans doute après le bonheur, mais sans aucune chance de l'atteindre, que nous courons, furieusement emportés par une bicyclette et nos automobiles ; et les clairs de lune de tout un été, que nous concentrons dans l'ampoule d'Edison, n'ont pas encore rendu moins obscur un seul des problèmes qui sollicitent l'âme humaine.

Non, le XIXe siècle n'est pas le plus grand de tous. Elle a justement échoué, cette tentative du calendrier révolutionnaire qui avait la prétention d'inaugurer une ère nouvelle, et c'est avec raison que nous nous obstinons à compter les années depuis l'avènement de Jésus-Christ.

Certes nous assistons, dans notre temps, à des spectacles extraordinaires ; mais l'époque où naquit l'enfant de Bethléem a vu bien d'autres prodiges ; elle a été témoin de faits surnaturels, elle a entendu des paroles divines. Que valent les inventions scientifiques dont la société moderne est si fière, mais qui, en somme en changent rien au cœur humain, auprès des actes accomplis des mots prononcés, il y a dix neuf cent ans, par le Messie devant quelques pauvres gens de la Galilée, auprès des miracles et des paroles qui ont semé et fait croitre sur le monde de si abondantes moissons de justice et de bonté.

Souffrir avec résignation et mourir avec espérance, voilà le grand secret qui nous fut révélé sur le Calvaire, et il est bien plus indispensables à notre bonheur que l'acétylème et le phonographe. La science orgueilleusse et bornée des incrédules s'acharne en vain contre la croix ; on peut les mettre au défi de confectionner une cartouche de dynamite capable de détruire ces deux fragiles pièces de bois ce gibet sacré par la mort d'un Dieu.

NOS EVEQUES.

Les vénérables évêques de la province ecclésiastique de St-Boniface, réunis à Calgary sous la présidence de Mgr. l'Archevêque se sont beaucoup occupés du plan de M. l'abbé J. B. Morin pour le repatriement des Canadiens-Français des Etats-Unis.

Ils ont aussi traité la question des écoles du Manitoba et du Nord-Ouest.

La question des Métis et surtout l'établissement de la Colonie de St-Paul des Cris, sur les bords de la Saskatchewan, branche nord, ont été l'objet de la sollicitude toute paternelle des vénérables prélats.

Ils s'agit aussi de faire venir d'Europe des missionnaires qui s'occuperaient des Galiciens Catholiques.—Le Manitoba.

LE CLERGE CANADIEN
Et la colonisation.

Un protestant, M. André Siegfried dans le dernier numéro de la "Quinzaine coloniale", explique par l'action du clergé catholique la mise en valeur du Canada français :

"L'œuvre de défrichement et de culture, dit M. Siegfried a obtenu un entier succès. Les mesures intelligentes et pratiques du gouvernement ont été activement secondées par le clergé catholique dont le zèle et l'esprit d'intiative ne sauraient trop être admirés.

"On a vu des prêtres consacrer leur vie à l'œuvre de la colonisation, attirer les travailleurs sur les terres nouvelles, les établir, les protéger, c'est ainsi que Mgr Labelle a mériter de donner son nom à tout un vaste territoire dont il est le colonisateur. Cette brillante tradition du clergé catholi que canadien continue plus que jamais aujourd'hui.

"Les prêtres restent les vrais chefs en tout cas le véritable centre de l'œuvre de colonisation ; ce sont eux qui maintiennent entre les colons les sentiments d'union et de dévouement à la cause française."

—Un médecin américain dit beaucoup de bien des Sœurs de Charité, qu'il a vues à l'œuvre dans les hôpitaux et sur les champs de bataille.

"La Sœur de Charité, dit-il, n'a pas d'autre ambition que de faire son devoir. Elle exécute les ordres qu'on lui donne en silence, sans jamais répliquer ; elle les exécute exactement, humblement obéissante et cherchant seulement à se perfectionner dans l'intérêt de ceux qui profitent de son dévouement. Aucun sacrifice ne lui parait trop pénible, aucune fatigue grande."

Respect à ces héroïnes de la charité, honneur à l'observateur clairvoyant et sincère qui reconnait et honore si bien le vrai mérite !

AVIS.

Avis est donné qu'en conformité de l'Ordonnance des Compagnies, application sera fa ite au Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil pour de s Lettres Patentes sous le sceau des Territoires du Nord-Ouest, incorporant les personnes mentionnées plus bas et tous ceux qui voudraient devenir actionnaires de la Compagnie à etee formée, un corps politique et corporé sous la clause de la dite Oordonnance. Le nom corporatif de la Compagnie sera : "The Edmonton Printing Co., Limited."

Le but pour lesquels l'incorporation est demandées est d'acheter, d'acquérir, de louer, de mettre en opératson des presses à imprimer et tout le matériel nécessaire pour exploiter une imprimerie générale et un atelier de reliure, imprimer et publier des journaux ou revues périodique, posséder des immeubles et faire tout ce est génevalement nécessaire pour obtenir les buts de la Société.

La principale place d'affaires dans les Territoires sera Edmonton, Alberta.

Le capital de la Compagnie sera de cinq mille pistres ($5000) divisé en cinq cents parts de dix piast res chacune.

Les noms et adresses des requérants sont :
Frédéric Villeneuve avocat,
Joseph H. Laurencelle, Gérant,
Jean-Baptiste Morin, Prêtre,
Joseph Cartier, Comptable,
De la Ville d'Edmonton, Alberta,
Et Eugène Villeneuve, Marchand de Montréal,
Qui seront les Directeurs Provisoires de la Compagnie.

Edmonton, 28 Mars, 1899.



EGLISE ST. JOACHIM. Règlement du Carême et heures des Offices.

TOUS LES DIMANCHES.

1ère messe à 8h a.m.
Grand'messe à 10.30h a.m.
Catéchisme, 3h p.m.
Vêpres et Bénédiction, 7h p.m.
Instruction ou sermon à tous les offices, alternativement en français et en anglais, et occasionnellemant en langue Crise.

PENDANT LA SEMAINE.

Messe tous les jours à 8h a.m.
Office religieux tous les soirs à 8.30 p.m., excepté le samedi.

IN MEMORIAM.

Feue Mde L. J. Cartier.

La mort, cette impitoyable moissonneuse, cette semeuse de tristesses et de douleurs, vient, de nouveau, de ravir à l'affection d'un époux, d'une famille éplorée, d'un cercle nombreux d'amis, une de nos jeunes femmes les plus estimées et les plus accomplies de notre ville, Mde L. J. Cartier, née Marie-Louise Perras. Mariée depuis quatorze mois seulement à notre concitoyen M. L. J. Cartier, tout semblait lui sourire dans la vie; l'avenir lui apparaissait sous les plus riants aspects. Hélas, d'un coup de son aile, la mort a détruit tous ces rêves, et a obscurci le ciel ensoleillé de ce jeune ménage. La vie est pleine de ces orages, de ces tempêtes et c'est dans ces terribles épreuves qu'il faut à notre pauvre humanité se convaincre de son impuissance et chercher la consolation plus haut.

Nos sympathies les plus sincères sont acquises à M. L. J. Cartier dans la douloureuse épreuve qu'il vient de subir et nous devons lui assurer à lui et à la famille de la défunte toute la part que nous prenons à leur immense douleur.

R. I. P.

A une assemblée de la Société St. Jean Baptiste tenue à Edmonton le 26 Mars 1899, étaient présents: M. Villeneuve, vice-président, au fauteuil, MM. Gariépy, Roy, Fairbanks, Prince, Larue, Chénier, Voyer, Rivest, Laurencelle, Bertrand, Bilodeau, S. Cloutier, A. St. Laurent, Degagné, Lessard, Labissonnière, Leclerc, Derome, Dr Roy, Jos Charbonneau, J A Royal.

Proposé par J. G. Fairbanks et M. Bertrand, secondé par S. Larue et D. Rivest: Que les membres de la Société St. Jean-Baptiste d'Edmonton ont appris avec douleur la mort de l'épouse bien-aimée de M. L. J. Cartier, qui vient d'être enlevée de l'affection de son époux, de sa famille et de tous ceux qui avaient eu l'occasion de la connaitre. Adopté.

Proposé par J. Gariépy, E. Voyer, Geo. Roy, secondé par N. Leclerc, J. Bilodeau et J. Lessard: "Que M. L. J. Cartier et la famille de la défunte en ce jour d'épreuve, veuille bien accepter les condoléances et sympathies les plus sincères des membres de la Société St. Jean-Baptiste." Adopté.

Proposé par J. Royal, A. Prince et A. F. Degagné, secondé par J. Chénier, J. E. Laurencelle et D. Rivest; "Que copie des presentes résolutions soit transmise à M. L. J. Cartier et à la famille, ainsi qu'au journal officiel de la Société, L'Ouest Canadien, et que les membres de la Société se fassent un devoir d'assister aux funérailles." Adopté.

Frédéric Villeneuve,
Président actif.
J. A. Royal,
Secrétaire.

A une assemblée régulière de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, succursale 199 d'Edmonton, Alberta, il a été unanimement résolu:

"Que les membres de cette succursale ont appris avec douleur la mort de Madame L J Cartier, épouse de notre estimé concitoyen, Monsieur L J Cartier.

"Qu'il veuille bien accepter les condoléances et les meilleures sympathies de tous les membres de cette succursale dans la perte qu'il vient de subir.

"Que copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Cartier et insérée dans les minutes de cette assemblee et aussi copie publiée dans le journal officiel, le "Canadien," ainsi que dans L'Ouest Canadien."

J A Royal,
Secrétaire-archiviste.

Les funérailles de feue Mde L. J. Cartier ont eu lieu mardi matin, au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis. Le deuil était conduit par Gilbert Perras, son père, L. J. Cartier, le mari de la défunte, Louis Perras, Joseph Perras, ses frères, Hormidas Grégoire, son beau-frère, et leurs familles, et M J E Laurencelle, caissier de la Banque Jacques-Cartier. Les porteurs du poële étaient MM Villeneuve, député, S Larue, J. H Gariépy, J. Chénier, J G Fairbanks et M Bertrand.

On remarquait dans le cortège funèbre MM Geo Roy, régistrateur, A Prince, député régistrateur, Jules Royal, du Bureau des Terres, P L McNamara, N D Beck, F Jackson, Sam Cloutier, W Bileau, I Cowan, C Gallagher, O Morin, J Morel, O Derome, P Wagner, J Clarke, Dr Roy, A St Laurent, E Voyer, A Dagagné, R Duplessis, J Lessard, N Leclerc, J Kelly, T Collins, A Charbonneau, J Charbonneau, E Bérubé, G Corriveau, le club de Hockey d'Edmonton, S Brosseau, R Nadon, A Grenier, Z Lapierre, J Latulippe, St Albert, Omer Gouin, Morinville, et un grand nombre d'autres dont les noms nous éhappent.

Le service fut chanté par le Rév Père Rémas, O.M.I., et l'absoute et le Libéra par le Rév Père Leduc assisté du Rév Père Lemarchand, O.M.I. Le chœur de Chant d'Edmonton, sous la conduite de M J Bilaudeau, chanta la messe de Réquiem, et à l'Offertoire M S Larue chanta avec beaucoup d'effet "Les Adieux de Schubert."

Le Rév. Père Leduc prit pour texte "Tu est poussière et tu retourneras en poussière," et fit un sermon très goûté sur la mort et les consolations que la religion catholique offre à ses membres. Le Rév Père Leduc fit la conduite au cimetière où le "Benedictus" fut chanté. Malgré l'heure matinale des funérailles, un concours si nombreux montre les sympathies qu'éprouve notre population pour M. L J Cartier et la famille de la défunte.

R. I. P.

NOTES LOCALES.

M. Berg a tue hier matin un blaireau qui s'était introduit sous sa maison.

M. E. Béliveau, du Queen's Hotel est sérieusement indisposé à sa résidence.

M. A. E. Hogue, ingénieur de mines, représentant le syndicat Droiet est descendu à l'Alberta.

Notre ami Mastaï Bertrand est entre à l'emploi de M Martin qui a ouvert une boutique de sellerie à l'ancien magasin Gariepy & Chenier.

M A St Laurent, ingénieur du département des Travaux Publics, repartira samedi matin pour Ottawa; les travaux du brise-glaces sont terminés.

La Cie Marks Clavet Dobie Limitée vient de recevoir un char de marchandiies, vaisselles et épiceries qu'elle a l'intention de vendre a prix très réduits.

Nous avons omis dans notre dernier numéro de faire mention du décès du jeune enfant de M Berube arrivé la semaine dernière. Nous lui offrons nos sincères condoleances.

Quelques-uns de nos lecteurs nous demandent des renseignements sur le projet du nouvel hôpital qu'on se propose d'etablir dans notre ville. Nous ne sommes pas en position de donner aucun renseignement.

Notre concitoyen M. Cleophas Turgeon ingenieur du departement du Feu a reçu du Conseil de Ville une augmentation de salaire de $10 par mois. Nos felicitations. M Turgeou a maintenant $60 par mois.

Vendredi Saint, immédiatement après la céremonie du Chemin de la Croix, il y aura répetition génerale du chœur de l'Eglise St. Joachim pour la fête de Pâques. Que tous les membres se fassent un devoir de s'y rendre.

M J G Fairbanks, gerant du departement des marchandises sèches et de nouveautes de la maison Larue & Picard, a fait une magnifique exposition de marchandises de printemps, qui fait rêver au printemps qui ne vient pas encore, helas! Puisse la vue de ces jolies choses nous amener la belle saison!

Le chœur de l'Eglise St Joachim d'Edmonton exécutera le jour de Pâques la Messe Bordelaise, dite du chant Grégorien; à l'Offertoire un "Régina Cœli" de Lambillotte. On chantera les Vêpres de Pâques avec tons irréguliers à faux bourdon: "Magnificat" de Lambillotte. Au Salut, un "O Jesu Deus Magni," en duo, de Webbe; "Regina" de Labat; "Tantum" de Lambillotte, à quatre voix.

L'office du Dimanche des Rameaux s'est fait cette année comme dans nos grandes églises de la province de Québec. Le chant de la Passion, avec sa gravité ordinaire, nous rappelle le mystère douloureux que nous continuons de célébrer tous les jours de la Semaine Sainte. Vendredi la Passion, selon Saint Jean, sera également chantée. C'est la première fois, dit-on, que les offices de la Semaine Sainte se font aussi solennellement à Edmonton. Cela prouve que le Nord-Ouest est en bonne voie de progrès et surtout à Edmonton.

Les depêches d'Ottawa nous apprennent que le debat sur l'adresse continue. L'adresse a ete proposee par MM. Ball et Martineau qui ont ete suivis par Sir Chs Tupper, Sir Wilfrid Laurier, Hon G E Foster, Sir Richard Cartwright, Davin, Davis. Le comite de l'Alliance de la Puissance s'est reunie à Ottawa pour conférer avec les membres du parlement et les senateurs qui sont en faveur de la prohibition. Etaient presents J R Dougall, L J Carter, G M Webster, J H Eatson, de Montreal, F S Spence et W H Orr, Toronto; Rev John Higgins, C B Traggart et Rev John Wood Ottawa, representant l Alliance et MM Scriver, Wilson, Cargill, McIsaac, Davies, Moore, Henderson, Bain, Barrett, Cochrane, Dr McDonald, Craig, Maxwell, McInnes, Tolmie, McMullen, McMillen, Somerville, Oliver, Flint, Hale, Richardson et Rev Dr Douglas, deputes federaux, et les senateurs Vidal, Perley, King, Lougheed, etc. etc. Après une longue discussion sur l'opportunite de fonder un 3ème parti politique, sur l'opportunite de présenter un Bill à la Chambre des Communes, et fut decide de former un comite pour aviser aux moyens à prendre pour amener la question devant le Parlement.

A L'EGLISE ST. JOACHIM.

Les travaux de la nouvelle église vont commencer aussitôt que possible. Déjà deux ouvriers sont à construire un hangar destiné à recevoir le ciment qui va arriver sous peu.

A la grande messe chantée par le Rév Père Rémas, Mgr Legal bénit les rameaux et le Rév Père Leduc parla sur la Semaine Sainte, en Anglais, en Français et en Cris. La Passion fut chantée par le chœur et avec succès. Nos félicitations.

Dimanche dernier, à la messe de 8 heures, huit personnes, dont six de la même famille, recevaient le sacrement de confirmation administré par Sa Grandeur Mgr Legal. Cinq d'entre eux recevaient également leur première communion. Comme ils sont âgés et très éloignés de l'église (30 ou 40 milles) ils ne purent consacrer qu'une semaine à se préparer pour la réception de ces sacrements. Le Rév Père Lemarchand, qui avait été chargé de ce travail, se dit enchanté de leur bonne volonté, qui est prouvée par le fait même qu'on a pu les admettre à la sainte table, après huit jours de préparation seulement. Ils montrent par leur exemple que tous les nouveaux colons peuvent accomplir leurs devoirs religieux quelque soit l'éloignement de l'église.

Tribune libre.

Nous n'entendons pas être responsables des opinions politiques ou autres exprimées dans cette colonne. Toute correspondance devra être signée d'un nom de plume ou du nom véritable de l'auteur qui devra en toute occasion être fournie à la rédaction.

LES LICENCES.

St. Albert, 27 Mars 1899.

M. le Rédacteur,

La question des licences est ce qui préoccupe le plus les esprits, d'ailleurs si paisible dans notre si beau petit village. Aurons-nous deux hôtels? voici la question; dans certain milieu l'on me dit oui, et ailleurs l'on me répond, non, tout court. Une correspondance de St. Albert, signée "Bien Public," a déjà paru dans L'Ouest Canadien à ce sujet, votre correspondant était d'opinion qu'il devrait y avoir qu'un seul hôtel à St. Albert parceque la population du village n'était pas assez considérable; d'ailleurs un hôtel répondait au besoin, etc, etc. J'ai été soupçonne être l'auteur de cette correspondance, et comme je ne suis pas coupable, je dirai tout de suite que je n'ai eu rien à faire avec cette correspondance, ni de loin ni de près; de plus, j'ajouterai que "Bien Public" a émis une opinion toute contraire à la mienne. Je suis et ai toujours été en faveur de deux hôtels et aujourd'hui encore, plus que jamais, la nécessité d'avoir deux hôtels au village en est requise par le public voyageur, et le besoin s'en fait sentir de jour en jour. En bon observateur, je me demande pourquoi retarder la construction d'une nouvelle bâtisse qui serait un ornement pour notre village; s'opposer à cela c'est certainement, à mon avis, se montrer ennemis du progrès et contraires au sens commun; mais, quoiqu'il en soit, le gros public a à lutter contre certains particuliers qui n'ont en vue que leurs intérêts propres. La lutte va être acharnée, de part et d'autre, et tout ce qu'il nous faut c'est une nouvelle bâtisse à la place de l'ancien Hôtel St. Albert, et le propriétaire peut être assuré des sympathies et du support du public en général. Au revoir, M. le Rédacteur, et comme cette question des licences n'est pas encore réglée, j'aurai encore probablement l'occasion d'y revenir.

Arkansas.

FORT SASKATCHEWAN.

A une assemblée de la Société St. Jean-Baptiste du Fort Saskatchewan il a été décidé de fêter solennellement la St. Jean-Baptiste les 24 et 25 juin prochains qui tombent le samedi et le dimanche. Des invitations ont été envoyées à toutes les différentes Sociétés de la St. Jean-Baptiste et la fête promet d'être un grand succès.

On a décidé de ré-élire unanimement le bureau des officiers de la Société de 1898; le bureau est composé comme suit: Président honoraire, Sa Grandeur Mgr. Grandin; Président, F. X. Bibaud; Vice-président, H. Vézina, Secrétaire, L. O. Lamoureux; Trésorier, Théophile Lamoureux; Comité de régie, A. Gaumont, L. Moret, Alcibiade Lamoureux et C. Godbout; Chaplain, Rév. R. E. Dorais.

DECES

Cartier—En cette ville, le 26 courant, à l'âge de 25 ans, 6 mois et 13 jours, Dame Marie-Louise Perras, épouse bien-aimée de L. J. Cartier, comptable de la Banque Jacques-Cartier. R. I. P.

UNE PETITE CHARITE S'IL VOUS PLAIT.

C'est à la suite d'un échec matrimonial, que Maurice Chantenay, professeur d'histoire au collége de Saint-Aubin, sollicita son changement de résidence et parvint, grâce à ses deux volumes sur les colonies grecques et les colonies romaines, à se faufiler dans les bureaux du ministère de l'instruction publique.

M. Baudelot, gros marchand de bois de Saint-Aubin, qui clamait sur tous les tons et sur tous les toits qu'il donnait cent mille francs de dot, à sa petite-fille Rénée,—cent mille francs, comptant! recta! pas un centime de moins! avait trouvé ridicule, irrévérencieux, insultant même qu'un simple licencié, gagnant tout au juste deux mille huit cents francs et ne possédant d'autre avoir que son latin et ses diplômes, osât se mettre sur les rangs, prétendre à un aussi brillant parti.

—Il a du toupet, vrai, ce petit pion!

Rénée, qui était orpheline et avait été élevée par ses grands-parents, avait dû se soumettre et recogner ses larmes, car elle l'aimait ce "petit pion." Son unique reconfort avait été de s'épancher auprès de sa grand'-maman, tendre et excellente femme, mais à qui aucune manifestation de volonté n'était permise et qui, depuis longtemps, depuis le lendemain de son mariage, avait été assujettie et annihilée par son maitre et seigneur.

Arrivé à Paris, Maurice s'était installé avec sa mère dans un très-modeste appartement de la rue Notre-Dame-des-Champs, et avait repris là sa vie studieuse. Plus que jamais il avait besoin d'occuper et de surmener son esprit, de le contraindre à oublier son rêve impossible. Et puis, qui sait? Il avait en tête sur le chantier même déjà un grand ouvrage consacré à la géographie ancienne, et il lui tardait de mener cette œuvre à bonne fin. Peut-être avec beaucoup de démarche, beaucoup de remuements et de protections, réussirait-il à décrocher quelque récompense académique, un mince rayon de gloire viendrait miroiter sur son front: alors, on verrait bien alors, là-bas, à Saint-Aubain, qu'il n'était pas un âne, et peut-être alors que le père Baudelot regretterait-il de l'avoir repoussé, de l'avoir méconnu.

Et, Maurice, stimulé, par cet espoir, alléché par ce petit brin de laurier, vivait confiné dans sa retraite, terré comme un bénédictin dans ses livres et ses paperasses. Il ne sortait que pour aller à son bureau, à 10 heures du matin, et dès que quatre heures avaient sonné, reprenait ponctuellement la route du logis. Alors, une fois rentré, aussitôt le diner terminé en tête-à-tête avec sa mère, quelle bonne et longue soirée, tout entière remplie par de passionantes investigations, à travers les écrivains latins et leurs interprètes et glossateurs!

Pour se rendre à son ministère, Maurice Chantenay suivait invariablement le même chemin; rue Saint-Placide, rue du Bac, rue de Varennes et rue de Bellechasse; pour en revenir, les mêmes voies en sens inverses.

Or, il advint qu'un matin à l'angle de la rue Saint-Placide et de la rue de Vaugirard un mendiant l'accosta.

—Un petit sou, m'sieur, si vous plait...... si vous plait, m'sieu!

Maurice se laissa toucher par l'air dolent et minable du pauvre hère et lui bailla une modique aumone.

Mais, à partir de ce jour là, tous les matins, immanquablement, à l'heure où il débouchait dans la rue Saint Placide, notre bureaucrate était certain de voir ce même mendiant surgir de son coin de porte, de son embuscade habituelle, tomber sur lui, l'escorter en geignant, soupirant et roulant des yeux désespérés: M'sieu! M'sieu!... je vous en prrrie! M'sieu, ayez pitié! j'ai neuf enfants...... Ma femme est à l'hôpital... M'sieu, M'sieu, je vous en prie!...... s'agripper forcément à ses grègues et ne le lâcher qu'après avoir empoché son obole.

Maurice finissait par être impatiente de cette poursuite aussi méthodique et inévitable qu'acharnée et implacable de cet impôt forcé.

—Je ne suis plus libre à présent! Plus moyen de passer mon chemin tranquillement. Ah! non, non, il faut que je me débarrasse de ce crampon.

Et, cette résolution prise, il modifia son itinéraire, de façon à éviter l'embuscade susdite.

* * *

A quelque temps de là, comme il sortait de son bureau, et venait de s'engager dans la paisible rue de Varenne, il fut abordé par une vieille femme, une pauvresse qui vaguait d'un trottoir à l'autre, guignant les passants bien mis et de physionomie paterne, ainsi que les équipages qui s'arrêtent devant les portes d'hôtel.

—Une petite charité, mon bon monsieur, s'il vous plait.

Maurice eut l'air de ne pas entendre, ne broncha point et doubla le pas.

—Je vous en prie, monsieur! Une petite charité!... Si peu que ce soit, monsieur!...Ca vous portera bonheur! Je vous en supplie!... Je vous en supplie!...

Il avait beau ne rien répondre, filer droit et presto, la vieille pauvresse ne le quittait pas, trottinait à ses côtés en continuant de moduler ses larmoyantes implorations.

—Une charité, monsieur!... Une petite charité!... Si peu que ce soit, monsieur!

—Non, ma brave femme, non! répliqua durement Maurice agacé. Parceque si je vous donne aujourd'hui, il faudra encore vous donner demain et tous les jours que Dieu fasse Je ne pourrai plus passer dans cette rue sans que vous me poursuiviez...... Je Je ne donne jamais en rue. C'est un parti pris chez moi. Je ne connais que le bureau de bienfaisance; adressez-vous à votre mairie.

—Mais monsieur, je m'y suis adressée. On m'accorde trois livres de pain par semaine. On ne peut faire plus qu'il m'ont dit ces messieurs du bureau... Pour lorse, faut bien que j'aie recours aux âmes charitable, allez, mon bon monsieur; je viens d'être malade.. Voilà plus d'un mois que je ne sors pas. Je vous promets, je vous laisserez tranquille quand vous passerez. Je n'abuserai pas.

—Est-ce bien vrai?... Vous me le promettez?... Vous ne me relancerez pas?

—Non, monsieur, non, bien sûr!

—Eh bien, tenez!

Et il lui mit quelques gros sous dans la main.

—Merci bien, mon bon monsieur, merci bien! Ca vous portera bonheur.

Le lendemain, à la même heure, la pauvresse était encore au même endroit, en train de faire sa chasse. En apercevant de loin un monsieur en chapeau de haute forme et pardessus elle courut à lui; mais, dès qu'elle eut reconnut son bienfaiteur de la veille, elle s'arrêta net, esquissa un timide salut et traversa la chaussée pour aller emboiter le pas à une élégante dame accompagnée d'une nounou et de son bébé.

Les jours suivants, même jeu de la part de la mendiante, qui décidément avait choisi la riche et aristocratique rue de Varenne pour champ d'opérations: elle se dirigeait d'abord droit vers Maurice; puis à trois pas de lui, avant constaté à qui elle allait s'adresser, elle effectuait une discrète volte-face et partait jeter le grappin de l'autre côté de la rue.

—Allons, tenez, lui dit Maurice un soir après avoir fouillé dans sa poche et en souriant malgré lui dans sa barbe, puisque vous êtes si fidèle à votre parole.

—Je vous remercie bien, monsieur! Que le bon Dieu vous protège.

Et bientôt, peu à peu, ce fut l'employé qui, au lieu de laisser la pauvresse venir au-devant de lui, prit l'habitude d'aller à elle et de lui donner chauue jour un petit sou. Cet impôt, qu'il avait d abord esquivé et repoussé parce qu'on voulait l'en frapper sans son aveu et pour ainsi dire malgré lui maintenant qu'on ne lui réclamait plus qu'on ne cherchait plus à le lui extorquer, ou a lui soutirer à force d'insistance, d'importunité et d'actuce, il se faisait un devoir et un plaisir de l'acquitter. Il se serait plutôt détourné de sa route à présent s'il l'eut fallu, pour rencontrer "sa" mendiante et lui verser son miniscule tribut accoutumé.

—Merci bien, merci bien, mon bon monsieur! Le seigneur tout puissant vous le rendra plus tard!

* * *

Maurice avait fini par prendre intérêt à cette indigente, et un jour que Mme Chantnay voulait se débarrasser de quelques défroques hors d'usage, il songea à cette vieille femme et lui demanda de pousser jusque chez lui.

—Venez de bonne heure, entre huit et neuf......Vous n'oublierez pas, numéro 37, rue Notre-Dame des Champs M. Chantenay.

—Et je monterai directement au troisième?

—Oui, cela vaudra mieux......C'est afin que la concierge ne sache pas... Elle trouverait peut-être que ces vieux effets auraient dû lui revenir.

—N'ayez crainte, je ne soufflerai mot ......Et puis, elle ne verra pas ce que j'emporte.

Trois semaines environ, après cette visite manitale, Maurice fut tout étonné, à sa sortie, de ne pas voir sa mendiante dans les parages habitués.

—Tiens! que se passe-t-il donc?

Le lendemain, elle ne s'y trouvait pas non plus.

—Elle a donc changé de quartier? A moins qu'elle ne soit tombé malade?.........

Mais comment s'en assurer? Il ignorait son nom! Il savait seulement qu'elle habitait dans la rue du Cherche-Midi, du côté du boulevard Montparnasse.

Elle paraissait avoir bien définitivement déserté son poste.

—Elle sans rien dire?......aussi soudainement?......C'est drôle!

Il avait néanmoins presque oublié déjà cette pauvresse quand un soir il reçut une lettre signée du commissaire de police de son quartier, par lequelle ce magistrat l'invitait à passer sans retard à son cabinet.

Il s'y présenta le lendemain matin, et aussitôt le commissaire, donna l'ordre de l'introduire.

—Vous êtes bien M. Chantenay?

—Lui-même, monsieur. Voici la lettre que vous m'avez expédiée. Voici une quittance......des cartes...

—Vous avez connu une dame Tabourin, demicillée rue du Cherche-midi, 150.

—Tabourin? Non monsieur, je ne connais personne de ce nom.

Une vieille femme, une vieille mendiante, qui rôdait toujours par ici......

—Ah! bien! bien! Elle s'apelle Tabourin? Je la reconnais d'ordiuaire rue de Varenne.

—C'est ça! Et vous ne la rencontrez plus maintenant? Elle est décédée, Monsieur.

—Ah!

—Et elle vous a institué son héritier.

—Moi?

—Vous-même, J'ai dû avant-hier penétrer chez elle. Le concierge était venu m'informer qu'on la croyait morte dans sa chambre, qu'une odeur de plus en plus fétide emplissait l'escalier, se répandait dans toute la maison. J'ai fait ouvrir la porte—une porte de mansarde, de soupente—un taudis sans nom... Elle gisait, à demi décomposée déjà, sur la paillasse et les hardes qui lui servaient de lit, Il a fallu enlever le corps immédiatement. Eh bien, monsieur, sous ces hardes, dans ce tas de guénilles où couchait la mère Tabourin, j'ai découvert des valeurs, des billets de banque, une fortune...... Cent douze mille trois cents francs, monsieur......

—Cent douze mille...... Et c'est à moi qu'elle lègue?......

—A vous, oui monsieur. Son testament, rédigé sur une demi-feuille de papier à lettre, mais en bonne et due forme, était soigneusement placé derrière un cricifix pendu au mur. Elle y déclara que, n'ayant plus ni parents, ni alliés, ni personne au monde, elle nomme héritier de tout ce qu'elle possède, M. Chantenay, fils, demeurant rue Notre-Dame-des-Champs, 37, qui a toujours été très bon pour elle...

—Pauvre vieille.

—...Qui faisait l'aumône chaque jour malgré la méfiance et la terreur que lui inspirent les mendiants des rues...

—C'est vrai!

—...Mais je lui disais bien que ça lui porterait bonheur!" Ce testament du reste, est actuellement entre les mains de Mtre Hurteau de la Hurterulière, notaire, boulevard du Palais, qui est chargé de vous le remettre et qui vous attend.

* * *

Un mois plus tard, Maurice Chantenay était l'époux de Rénée Bandelot. Le mariage avait été pompeusement et magnifiquement célébré à Saint-Aubin: le grand-père Baudelot n'entendait pas être accusé de faire chiquement les choses, lui que donnait cent mille francs de dot à sa petite fille, cent mille francs comptant, là, rubis sur l'ongle!

La première visite des jeunes époux en arrivant à Paris, fut, on le devine pour la tombe de la mère Tabourin, Pas de couronnes trop grandes, pas de bouquets trop beaux pour elle. Ils lui ont acheté une concession à perpétuité, et l'ex-guénilleuse pauvresse de la rue de Varenne repose, comme une opulente douairière défunte dans un caveau particulier, sous une dalle de marbre blanc surmontée d'une croix sculptée.........

C'est le moins qu'ait pu faire, pour elle, son héritier improvisé.

ALBERT CIM.

Soumissions pour un Permis pour Couper du bois sur les Terres de la Puissance dans le District d'Alberta.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour la Limite à Bois No. [illegible]," à être ouverte le 1er jour de Mai 1899, seront reçues à ce département jusqu'à midi Lundi le 1er jour de Mai 1899, pour un permis de couper du bois sur la limite No. [illegible], comprenant une superficie de trois milles carrés, plus ou moins, située sur le côté sud de Half Moon Lake dans le district ci-dessus, et décrit comme suit:—Commençant ½ mille à l'est du Pont du Deep Creek sur le chemin d'Edmonton à Athabaska Landing; de là à l'est [illegible] milles; de là au sud ½ mille; de là à l'ouest 1½ mille; de là au sud 1 mille; de là à l'ouest 1½ mille; de là au nord 1½ mille, au point de départ.

Les réglements suivant lesquels un permis peut être émis peuvent être obtenus à ce département ou au Bureau de l'Agent des bois de la Couronne à Edmonton.

Chaque soumission devra être accompagnée par un chèque accepté par une banque incorporée en faveur du Député Ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que l'applicant est prêt à payer pour un permis.

Aucune soumission par telegraphe ne sera prise en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 4 Mars, 1899.

CATRES PROFESSIONELLES

AVOCATS.